



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## frelons asiatiques

Question écrite n° 98723

### Texte de la question

M. Alain Vidalies attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur la prolifération du frelon asiatique dans le département des Landes. Arrivé en France en 2004, les premiers signalements de la présence de cet insecte dans les Landes ont été enregistrés en 2004. Depuis lors, cet insecte - qui appartient à une espèce invasive et colonisatrice particulièrement prédatrice pour les abeilles - se développe de manière exponentielle pour atteindre un niveau sans précédent dans les Landes à l'été 2010. Ainsi, de nombreux apiculteurs, qu'ils soient professionnels ou pluriactifs, ont assisté impuissants à des attaques généralisées et à la destruction de leurs ruchers. Comme le soulignent les présidents du syndicat départemental « L'abeille landaise » et du groupement de défense sanitaire apicole des Landes, ces invasions de frelons asiatiques, particulièrement préoccupantes pour la filière apicole mais également pour la sécurité publique, appellent une réponse urgente des autorités publiques et une coordination de l'ensemble des moyens. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer la nature des dispositions qu'il entend prendre afin de contenir l'invasion de ces insectes.

### Texte de la réponse

Le rapport du député Saddier « Pour une filière apicole durable » et les différentes études effectuées ont montré que la surmortalité des abeilles était multifactorielle. L'impact du frelon asiatique, *Vespa velutina*, sur les ruchers est avéré mais variable et difficile à établir. Apparue en Aquitaine, cet insecte a conquis une grande partie des départements du Sud-Ouest et est présent, notamment, dans celui des Landes. Des expérimentations de moyens de lutte, notamment le piégeage des fondatrices, ont été menées en Aquitaine en lien avec des associations d'apiculteurs et avec l'appui financier du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire. Les résultats n'ont pas été concluants tant pour ce qui concerne l'efficacité des pièges que leur sélectivité vis-à-vis des autres insectes. La destruction des nids avait été également préconisée. Cette opération est délicate. Elle peut s'avérer dangereuse pour ceux qui la réalisent et, pour être efficace, doit se dérouler à la période la plus appropriée, avant l'envol des fondatrices. Un premier réseau de surveillance de l'extension de l'insecte a également été mis en place sous la responsabilité du Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN). Face à ces incertitudes, une mission conjointe des différents services de l'État, dont les services de l'inspection générale du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, a été lancée par le ministère chargé de l'écologie. Le but de cette mission était de présenter des propositions en vue de l'élaboration d'un plan d'action sur la connaissance, le contrôle et la protection contre le frelon asiatique. Les données scientifiques recueillies par le MNHN ainsi que le rapport issu de cette mission présentent l'état actuel des connaissances validées sur le frelon asiatique, ce qui permet de mieux évaluer l'ampleur de la menace qu'il fait peser et de cadrer d'éventuelles interventions. Ce rapport comporte également dix recommandations concernant notamment l'élaboration d'un plan d'action et l'amélioration de la gouvernance du dossier « frelon asiatique ». Le ministère chargé de l'agriculture assurera pleinement la charge des dispositions qui entrent dans son champ de compétence, aux côtés des autres départements ministériels concernés. Ses services ont commencé à étudier

les modalités de mise en oeuvre des recommandations qui le concerne.

## Données clés

**Auteur :** [M. Alain Vidalies](#)

**Circonscription :** Landes (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 98723

**Rubrique :** Animaux

**Ministère interrogé :** Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er février 2011, page 807

**Réponse publiée le :** 12 avril 2011, page 3618